Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, **Pierre DUSSURGEY**, **Kaoutar DAHOUM**, **Matthieu FISCHER**, **Stéphane GOMEZ**, **Muriel LECERF**, **Fatma FARTAS**, **Eliane DA COSTA**, **Yvan MARGUE**, **Nadia LAKEHAL**, **David TOUNKARA**, **Liliane BADIOU**, **Jean-Michel DIDION**, **Nassima KAOUAH**, **Jacques ARCHER**, **Pierre BARNEOUD**, **Armand MENZIKIAN**, **Josette PRALY**, **Régis DUVERT**, **Yvette JANIN**, **Antoinette ATTO**, **Harun ARAZ**, **Myriam MOSTEFAOUI**, **Philippe ZITTOUN**, **Nawelle CHHIB**, **Mustapha USTA**, **Nadia NEZZAR**, **Charazède GAHROURI**, **Philippe MOINE**, **Sacha FORCA** , **Stéphane BERTIN**, **Christine BERTIN**, **Marie-Emmanuelle SYRE**, **Christiane PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, **Christine JACOB**, **Morad AGGOUN**, **Saïd YAHIAOUI**, **Batoul HACHANI**, **Nordine GASMI**, **Mourad BEN DRISS**, **Bernard GENIN**

Objet :

Convention d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Lyon (GIPAL) Formation pour la gestion du campus des métiers et des qualifications

V_DEL_200128_9

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

Rapport de Madame GEOFFROY

Mesdames, Messieurs,

Créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) ont pour but de valoriser l'enseignement professionnel en proposant, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'État et la Région, une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel déterminé.
Cette ambition a été récemment réaffirmée avec la création du label « Campus d'excellence », dont les conditions d'attribution ont été précisées par le Décret n°2019-962 du 16 septembre 2019 portant modification des dispositions du code de l'éducation relatives au label campus des métiers et des qualifications.

Le dossier de candidature « campus des métiers et des qualifications » initié par les quatre établissements de Vaulx-en-Velin (lycées Doisneau et des Canuts, Ensal et ENTPE) et élargis à l'ensemble des établissements d'enseignements de la Métropole intervenants sur la filière métiers BTP a été travaillé avec cette ambition : favoriser les parcours d'excellence, travailler une stratégie sur les parcours éducatifs du bac-3 au bac +3, décloisonner et permettre une meilleure synergie entre le monde économique et le monde de l'éducation et de la formation.
Le dossier co-élaboré avec le rectorat, les entreprises du territoire (VVE, VEOLIA…), les partenaires socio-économiques (chambres consulaires, branches professionnelles…) pendant plusieurs mois a permis de véritablement partir des besoins du territoire.
Le dossier de candidature déposé en juin 2017 démontrait comment les besoins de territoire ne peuvent être dissociés des besoins en matière de formation et d'éducation.
Il a fallu convaincre et démontré la pertinence d'un projet venu du terrain. C'était le premier dossier de candidature proposé par un territoire
Le dossier a obtenu un avis favorable de la Région et du Rectorat, le soutien de la Métropole de Lyon, de l'Université de Lyon et des acteurs du monde économique.

Le campus des métiers et des qualifications « ville intelligente : travaux publics et architecture, transitions énergétique et numérique » a été labellisé en novembre 2018 avec un soutien fort du Rectorat.
Il rassemble aujourd'hui tous les établissements chargés de l'enseignement secondaire et supérieurs de la Métropole intervenant sur ces filières. En effet, il rayonne aujourd'hui sur l'ensemble de la Métropole avec un ancrage fort sur Vaulx-en-Velin.
L'équipe est actuellement hébergée au sein de l'ENSAL en attendant la construction d'un équipement dédié, mutualisé entre la ville et le campus près du campus ENSAL/ENTPE sur la ZAC Hôtel de Ville.
La charte de partenaires du campus a été signée le 8 novembre 2019 entre la ville, l'Etat, la Région, la Métropole, l'Université de Lyon et le campus présidé par un représentant de la fédération du bâtiment et des travaux publics du Rhône.

L'enjeu du campus, à travers ses spécificités, est tout autant d'apporter une plus-value en terme de formations sur notre territoire que de permettre aux entreprises de développer leur capacité d'innovation et d'évolution dans un secteur d'activité en pleine mutation.

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Urbanisme et construction, vers la Ville intelligente» permet d'enrichir les parcours de formation et de faciliter l'orientation des jeunes et des professionnels des filières Architecture et Urbanisme, Bâtiment - Génie civil - Travaux Publics sur un territoire particulièrement porteur, celui de la Métropole de Lyon et de ses périphéries. Le patrimoine architectural et urbain du territoire du Grand Lyon, connaît en effet depuis plusieurs années et pour encore de nombreux cycles, des transformations tant du bâti existant que de la

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

construction neuve, ainsi que des modifications substantielles des réseaux et des modes de transport.

Les objectifs du Campus Ville intelligente visent à exploiter ou corriger les forces et les faiblesses constatées dans le diagnostic en :

- développant l'ambition des élèves par une meilleure connaissance des métiers et des filières de formation amenant au supérieur ;
- augmentant le niveau de qualification des adultes en proposant une offre renouvelée de formation ;
- améliorant les apprentissages et la citoyenneté par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de découverte, de métiers, d'entreprises, d'activités de recherche liés aux problématiques de la ville intelligente ;
- élevant la qualité des projets pédagogiques et en développant l'innovation par l'association régulière et récurrente d'enseignants , de chercheurs, d'étudiants et d'élèves au travers de projets communs associant l'analytique, savoir-faire, et savoir expérimenter au travers de chantiers écoles ou d'ateliers communs ;
- favorisant l'accès à l'emploi par une meilleure connaissance des opportunités proposées par les entreprises du territoire.

Ce campus s'articule avec le projet de Cité éducative et il en constitue une des axes sur les publics âgés de 16 à 25 ans.

La convention avec le Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Lyon permet d'acter l'adhésion de la ville de Vaulx-en-Velin au Campus des métiers et des qualifications ainsi que la participation financière de la ville au plan d'actions pour l'année 2020 (Cf. Annexe de la convention).

Le GIPAL FORMATION assure la gestion financière du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ». Il assure :

- la mise en œuvre du budget défini par le Comité de pilotage stratégique du Campus ;

- la gestion financière des activités du Campus ;

- la gestion des pièces justificatives de l'ensemble des dépenses liées au Campus ;

- un bilan financier est effectué en fin d'année civile et présenté au conseil d'administration du GIPAL FORMATION et au comité de pilotage stratégique du Campus des métiers et des qualifications «Urbanisme et construction, vers une ville intelligente» ;

- à la demande du président ou du directeur opérationnel, le GIPAL Formation effectue les opérations financières pour le compte du Campus ;

- les frais de gestion sont de 10% des recettes.

En conséquence, je vous propose :

► de valider l'adhésion de la Ville de Vaulx-en-Velin au GIPAL Formation d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'adhésion ;

► d'approuver le plan d'action 2020 ;

► de dire que les crédits d'un montant de 10 000 € seront inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2020.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune»;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Vu les articles D335-33 à D335-35 du code de l'éducation portant création du label "campus des métiers et des qualifications" définissant le label et ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er août 2018 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 10 février 2017, signé par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'économie et des finances, la ministre du travail et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Considérant la volonté de la ville de Vaulx-en-Velin de participer au déploiement du Campus des Métiers et des Qualification « Urbanisme et Construction , vers une ville intelligente » ;

Considérant de formaliser l'engagement des partenaires ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

► de valider l'adhésion de la Ville de Vaulx-en-Velin au GIPAL Formation d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'adhésion ;
► d'approuver le plan d'action 2020 ;
► de dire que les crédits d'un montant de 10 000 € seront inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2020.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Urbanisme et construction : vers une ville intelligente
Auvergne-Rhône-Alpes

académie Lyon
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
VOS COMPÉTENCES POUR DEMAIN

CONVENTION D'ADHÉSION

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
« Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »

Entre les soussignés :

D'une part :

- **Le Lycée La Martinière Monplaisir, établissement support du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».**

  Ci-après désignée par « **le Lycée** : **La Martinière Monplaisir** »

  Dont le siège est au **41, rue Antoine Lumière - 69008 LYON**

  Représenté par son proviseur, Bruno BIGI, autorisé à cette fin

- **Le GIPAL FORMATION, organisme assurant la gestion financière et comptable du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »**

  Dont le siège est 50 rue de la République 69100 VILLEURBANNE

  Représenté par sa directrice, Karine LEPETIT, autorisé(e) à cette fin,

et d'autre part ;

- **La ville de Vaulx-en Velin**

  Représentée par sa Maire, Hélène GEOFFROY, autorisé(e) à cette fin,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

CONTEXTE

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu les articles D335-33 à D335-35 du code de l'éducation portant création du label "campus des métiers et des qualifications" définissant le label et ses modalités de délivrance,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er août 2018 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 10 février 2017, signé par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'économie et des finances, la ministre du travail et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 1 - OBJET

1-1 Le Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction vers une ville intelligente », porté par le Lycée La Martinière Monplaisir, a pour exigence de :

- Fédérer, conforter et élargir un réseau de partenaires concernant les métiers du secteur bâtiments et des travaux publics : Lycées du Bâtiment et des Travaux Publics, CFA du Bâtiment et Travaux Publics, IFBTP, ENSAL, Universités, ENTPE, centres de recherche, plateformes technologiques, pôles de compétitivité, branches professionnelles, OPCO(représentation), GRETA, Cluster Eco énergie…membres associés
- Impulser et développer une dynamique innovante de la formation tout au long de la vie favorisant l'insertion professionnelle, l'emploi et la sécurisation des parcours,
- Soutenir, par la formation, les enjeux du développement économique, technologique et social des filières du secteur du bâtiment et des travaux publics, de la conception à la réalisation - en passant par l'étude de solutions - liées aux entreprises du bâtiment et des TP (CAPEB, FFB, FBTP).
- Développer les filières d'avenir en référence à la politique de filières stratégiques liées à la transition énergétique et à la transition numérique et l'intégration rapide des innovations technologiques du secteur.
- Élever les niveaux de qualification en renforçant les transitions entre les niveaux de qualification et par la formation professionnelle initiale et continue grâce au réseau d'établissements secondaires et supérieurs du campus et au réseau des Greta pour la formation continue.
- Renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique,
- Développer la mobilité internationale de tous les publics : étudiants, élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, salariés.

1-2 Les objectifs du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction vers une ville intelligente » :

La dynamique du travail en réseau vise à :

- Conforter et faire évoluer la carte des formations, en identifiant les domaines stratégiques et en associant les acteurs dans le développement d'actions ou de formations adaptées
- Promouvoir les métiers du secteur notamment auprès des jeunes et de leur famille, en s'associant pour développer des actions de communication ou d'information

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à tous les niveaux et améliorer la réponse du système de formation – initiale, apprentissage et continue – pour enrichir les parcours de formation. Cette dynamique passera par l'accueil d'élèves et d'étudiants dans les entreprises de la filière, en stage ou en alternance et par la mixité des publics
- Développer une offre de formation professionnalisantes attractives, valorisantes, inter niveau et inter compétences métiers à destination des publics adultes (FTLV). Cette approche permettra aux adultes stagiaires de diversifier leurs compétences, de sécuriser leur employabilité et leur parcours professionnel.
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle par la mobilisation des entreprises de chacun des partenaires en particulier accompagner les jeunes et les adultes des Quartiers Politique de la Ville (QPV) vers l'insertion et contribuer à la mixité sociale en direction des publics issus des quartiers « politique de la ville »
- Diffuser la recherche et le développement sur le territoire en mobilisant les professeurs, les élèves et les étudiants, de tous les établissements sur les projets d'innovation et en intégrant les compétences des partenaires (centres de recherche, plateforme de caractérisation et d'études)
- Renforcer un travail collaboratif inter métiers et inter niveaux et proposer des parcours de formations construits en partenariat qui permettent d'élargir les palettes de possibilités entre voie scolaire, apprentissage et formation continue

- Renforcer et développer un axe culture et sportif autour de l'urbanisme, axe facteur de lien social

Article 2 – CONDITIONS DE RÉALISATION, GOUVERNANCE DU CAMPUS

Préambule :

Le Lycée La Martinière Monplaisir est l'établissement d'appui du « Campus des métiers et des qualifications Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ». C'est le proviseur de cet établissement qui sera son représentant pour signer les conventions passées en son nom.

Un « Comité de pilotage stratégique » définit la politique à conduire pour le développement et le bon fonctionnement du Campus dans le cadre défini par les tutelles académiques et régionales.

La « gouvernance du campus » définit les actions et les moyens nécessaires pour décliner cette politique. Pour les mettre en œuvre, elle s'appuie sur :

- Un « Comité de pilotage opérationnel »,
- Des « Comités techniques »,
- Un Directeur Opérationnel,

Une assemblée générale des adhérents du Campus validera la mise en œuvre de ces politiques et des actions qui en découlent.

2.1 Gouvernance du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction vers une ville intelligente »

Le Comité de pilotage stratégique et le Comité de pilotage opérationnel, du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » telles que définies ci-après, sont présidées monsieur Georges SIAUX, Président de la commission formation de la fédération BTP Rhône et Métropole, associé à deux vice-présidents qui sont monsieur Thierry TRALLERO, proviseur du Lycée Tony Garnier (Bron), représentant les établissements du 2nd cycle, et monsieur Eric GUILLOT, directeur des études de l'ENSAL, représentant les établissements de l'enseignement supérieur.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

Elle met en œuvre la politique du campus et le représente auprès de ses partenaires. Elle veille à l'équilibre et à l'implication des composantes, second cycle et enseignement supérieur représentant public et privé, entreprises et organisations professionnelles.

2.2 Un Comité de pilotage stratégique

Il est composé

- De la présidence et des vice-présidents du campus
- D'un représentant Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (Dafpic)
- D'un représentant du président du Conseil Régional
- D'un représentant de la maire de Vaulx-en-Velin
- Du Directeur Opérationnel

Il se réunit *a minima* 2 fois par an :

- Il est le garant du bon fonctionnement du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », du respect du cahier des charges défini par les textes réglementaires, ainsi que de celui de la démarche qualité des campus, de sa mise en œuvre et de son évaluation.
- Il définit la politique à conduire pour le développement du Campus.
- Il est le référent du Directeur Opérationnel chargé de mettre en œuvre cette politique.
- Il définit le cadre partenarial présidant aux relations entre les membres du campus et prépare les conventions correspondantes.
- Il prépare l'Assemblée Générale des adhérents du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », notamment en présentant un bilan d'activités et un bilan financier.
- Il propose le budget prévisionnel annuel du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » et recherche les sources de financements, Il valide un compte financier établi annuellement par le GIPAL Formation

.

2.3 Un comité de pilotage opérationnel

Dirigé par le président et ses vice-présidents, il est composé de :

- Représentants des services du Conseil Régional concernés par les actions conduites par le Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »,
- Un représentant de la DIRECCTE
- Un représentant de la DRRT
- Un représentant de la ville de Vaulx-en-Velin,
- Un représentant de la Métropole de Lyon,
- Deux représentants des Lycées adhérents au Campus,
- Deux représentants des structures d'enseignement supérieur adhérentes au Campus,
- Deux représentants des CFA partenaires du Campus,
- Un représentant de l'IFBTP
- Un inspecteur représentant les Inspecteurs de l'éducation nationale, Inspecteurs d'académie Inspecteur pédagogique régional des filières BTP,
- La déléguée régionale du Cluster Eco énergie,
- Un représentant d'entreprises,
- Deux représentants de branches,
- La Directrice du GIPAL Formation,
- Le CESUP représentant du Greta Lyon Métropole
- Le directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».

Il se réunit *a minima* 2 fois par an :

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

- Il définit les modalités de mise en œuvre des actions du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », et des moyens à mobiliser.
- Il définit la constitution des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants.
- Il valide les pilotes des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants
- Il évalue les avancées des groupes techniques et établit un bilan annuel.

2.4 Des comités techniques

Les comités techniques sont constitués en fonction des besoins définis par les axes de travail validés par le Comité de Pilotage opérationnel et déclinés en plans d'actions.

Ils sont composés de
- Le pilote du comité technique désigné par le comité de pilotage opérationnel.
- Le Directeur Opérationnel du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».
- Les membres et les experts proposés par le pilote en fonction de la problématique définie.

Ils se réunissent autant de fois que nécessaire :

- Ils coordonnent l'action de chacun des membres et suivent l'avancement des plans d'actions.
- Ils apportent des réponses opérationnelles aux plans d'actions et rendent compte au comité de pilotage opérationnel selon un calendrier défini.
- Ils font remonter tout dysfonctionnement portant atteinte à la bonne conduite de l'action.
- Ils contribuent à l'évaluation nécessaire au renouvellement de la labellisation du campus.

2.5 L'Assemblée générale des adhérents du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction vers une ville intelligente »,

Elle est constituée des représentants des structures adhérentes à jour de cotisation.

Elle se réunit au moins 1 fois par an, convoquée par le président du Campus.

- Elle approuve les représentants désignés par le Conseil régional, la Ville de Vaulx-en-Velin, le recteur d'académie, la DIRECCTE et la DRRT, les lycées, les structures d'enseignement supérieur, les CFA, les organismes de formation, les entreprises partenaires du Campus, au comité de pilotage opérationnel
- Elle valide le bilan financier et le budget prévisionnel du Campus
- Elle intervient sur tous les sujets mettant en jeu la cohérence, l'évolution, l'avenir du Campus

Article 3 –ANIMATION DU CAMPUS

Pour assurer un bon fonctionnement matériel du Campus et dynamiser ses activités Le Campus se dote d'un **Directeur Opérationnel :**

- Il a en charge l'animation du réseau du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »
- Il est rattaché administrativement à sa tutelle

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

- Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Gouvernance du Campus
- Il rend compte de son activité au Comité de Pilotage Stratégique du Campus
- Il assure le fonctionnement administratif du Campus, notamment en lien avec le GIPAL Formation

Article 4 – ADHESION AU CAMPUS

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications implique la participation à la promotion de formations visant à développer la performance des entreprises des secteurs concernés.

Les adhérents au Campus s'engagent à coopérer et à respecter des pratiques déontologiques de collaboration, et à utiliser l'image du Campus, son identité visuelle, uniquement pour les actions validées par ce dernier.

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », est obligatoire pour bénéficier de son réseau, de ses installations et équipements, de ses manifestations et activités.

Les réponses à des appels d'offre, ou à des appels à projets, impliquant le réseau du campus, ses adhérents ou ses ressources, ne pourront être engagées sans l'accord du Comité de Pilotage Stratégique.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à :

- 200 Euros pour les établissements d'enseignement secondaire ou assimilés
- 350 Euros pour les établissements d'enseignement supérieur ou assimilés
- 300 Euros pour les entreprises.
- 500 Euros pour les associations professionnelles et organisations professionnelles

Les collectivités territoriales et autres partenaires peuvent adhérer au campus.
Leur contribution, sous forme d'une participation volontaire, fera l'objet d'un avenant et permettra de co-financer le plan d'actions.

Article 4 bis –PARTICIPATION VOLONTAIRE AU PLAN D'ACTION DU CAMPUS

Un plan d'actions, (annexe 2 à la présente convention), détermine les axes d'intervention opérationnels structurants et fixe les indicateurs de suivi ou de résultats attendus. Le document décline les objectifs stratégiques du Campus et fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée en comité stratégique.

Dans le cadre de ce plan d'action du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », la Mairie de Vaulx-en-Velin, s'engage à verser pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Article 5 – GESTION FINANCIERE DU CAMPUS

Le **GIPAL FORMATION** assure la gestion financière du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ». Il assure :

- La mise en œuvre du budget défini par le Comité de pilotage stratégique du Campus
- La gestion financière des activités du Campus
- La gestion des pièces justificatives de l'ensemble des dépenses liées au Campus

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

- Un bilan financier est effectué en fin d'année civile et présenté au conseil d'administration du GIPAL FORMATION et au comité de pilotage stratégique du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »
- A la demande du président ou du directeur opérationnel, le GIPAL Formation effectue les opérations financières pour le compte du Campus
- Les frais de gestion sont de 10% des recettes

Toute dépense, engagée par la présidence du campus, doit faire l'objet d'une demande préalable d'engagement auprès du directeur du GIPAL FORMATION et doit répondre au code des marchés publics.

Toute dépense supérieure à 500 € doit être validée par le comité de pilotage avant d'être soumise au GIPAL.

Les dépenses sont contraintes au regard du budget annuel du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».

Article 6 – RÉFACTION OU RÉSILIATION

Le Campus « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » pourra mettre fin à la convention en cas de :

- Non-respect des objectifs fixés ou manquements aux obligations contractuelles, y compris dans le cas de défaut ou d'insuffisance manifeste de réalisation des actions ; c'est le cas notamment s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus par le comité de pilotage stratégique et par le comité de pilotage restreint.
- Retard manifeste dans la mise en œuvre et la réalisation de la présente convention.

Article 7 – DURÉE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION.

La présente convention d'adhésion au Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour une durée d'un an.

L'adhésion est valable sous réserve du règlement de la cotisation annuelle.

Article 8 – LITIGES

En cas d'échec dans la recherche de solutions dans le cadre des articles précédents, il sera fait appel au Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en trois exemplaires originaux, à …… le ……..

Le proviseur du lycée La Martinière Monplaisir **Bruno BIGI**	**Pour la ville de Vaulx-en-Velin** **Hélène GEOFFROY**
Pour le GIPAL FORMATION, **La directrice,** **Karine LEPETIT**	

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

Annexe n°2

PLAN D'ACTIONS DU CAMPUS 2020

Plan d'actions 2020 du CMQ
Urbanisme et construction, vers la ville intelligente

Les objectifs structurants du Campus sont les suivants :

- Promouvoir les métiers du secteur
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et adultes à tous les niveaux
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle
- Diffuser la recherche et le développement sur le territoire
- Améliorer le travail collaboratif inter-métiers et inter-niveaux
- Conforter et faire évoluer la carte des formations
- Développer l'offre culturelle et sportive et favoriser la mobilité internationale

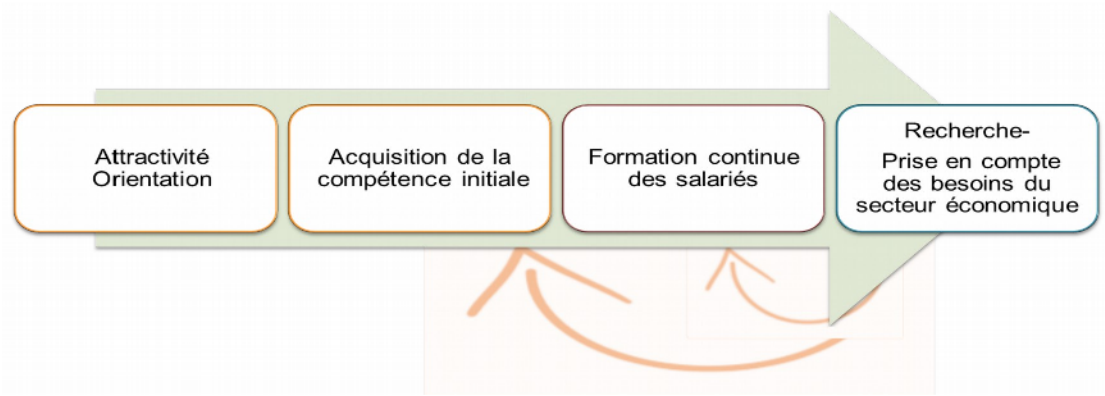

Les enjeux en termes de compétences

Le Campus s'inscrit dans une démarche d'élévation du niveau de compétences s'appuyant sur
une approche intégrée de l'urbanisme et de la construction qui prend en compte :

- La transition numérique : usage du numérique et BIM (Building Information Modeling)
- La transition énergétique : construction et rénovation durables
- L'intégration rapide des innovations technologiques (matériaux et solutions constructives)

L'enjeu pour le Campus sera de toucher l'ensemble des publics impactés à des niveaux très variés par la transition numérique et énergétique en s'appuyant notamment sur le développement des partenariats et synergies entre le secondaire et le supérieur, représenté par l'ENTPE et l'ENSAL sur le campus de Vaulx-en-Velin, l'IUT A sur le campus de la Doua, auquel s'associent les collectivités impliquées dans le projet (mairie de Vaulx-en-Velin, Métropole) et les professionnels du secteur (fbtp69

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Urbanisme et construction : vers une ville intelligente
Auvergne-Rhône-Alpes

Plan d'actions 2020

Objectifs stratégiques du Campus	Objectifs opérationnels	Type d'actions	Objectif visé par l'indicateur	Indicateurs de résultats ou de réalisation/fréquence
1 **Améliorer l'attractivité des formations et des métiers de l'urbanisme et de la construction**	Faire connaître et promouvoir les métiers du secteur et la filière de formation urbanisme-construction	Salons, forum d'orientation, visites de chantier et d'entreprise Actions à destination des élèves et de leur famille Actions à destination des publics féminins (associant le club des femmes dans le BTP)	Mesurer le nombre d'élèves/étudiants bénéficiaires d'actions d'information sur les métiers et la filière de formation	- Nombre d'élèves/étudiants ayant bénéficié d'une action d'information (professionnels, établissements, fédération…)/ si difficilement quantifiable : nombre d'actions d'information (salons, forum, interventions en classe…) organisée en partenariat avec le CMQ - Nombre d'élèves/étudiants ayant bénéficié d'une visite d'entreprises et/ou de chantier - Nombre d 'élèves ayant bénéficié de l'organisation de TD par l'une des structures préparant à la poursuite d'étude visée. *Fréquence annuelle*
	Développer les relations école-entreprise et contribuer à faire connaître les opportunités du secteur	Associer étroitement le secteur professionnel à la découverte des métiers et du secteur, en développant notamment le tutorat et le parrainage de classes	Mesurer le développement d'actions coconstruites avec les professionnels à destination des élèves et lycéens pendant leur formation	- Nombre d'élèves/étudiants ayant bénéficié de l'accompagnement d'un tuteur/parrain pendant leur année d'étude. - *Fréquence annuelle*
	Faire connaître le campus aux acteurs de l'insertion	Créer et diffuser des éléments de présentation du	Evaluer l'impact des actions d'information engagées	- Nombre de présentations effectuées en conseil pédagogique/CA des établisse-

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

	et de l'orientation ; avoir une action ciblée vers les publics QPV et les personnes en situation de handicap	campus Effectuer des présentations au actions du SPO (Pôle Emploi, Missions locales, CAP emploi, AGEFIPH..)	auprès des publics spécifiques QPV, et des publics porteurs de handicap	ments adhérents - Part des publics issus des QPV ou porteur d'un handicap dans les établissements *Fréquence annuelle*
2 **Elever le niveau de qualification et de compétence pour améliorer l'employabilité et relever les défis posés par la ville intelligente et développer l'articulation entre le secondaire et le supérieur** **(Pôle d'enseignement supérieur ENTPE-ENSA de Vaulx-en-Velin et IUT A La Doua)**	Recenser les besoins d'évolution des qualifications et compétences, formaliser un diagnostic partagé au sein du CMQ, proposer l'adaptation et/ou la création de formations *(ex : licence pro FA assistant d'Architecte et d'Ingénieur)*	Organiser le recueil des besoins d'évolution des qualifications et compétences s'appuyant sur l'ensemble des ressources du campus (entreprises-fédérations professionnelles, DDF des lycées, conseil scientifique des établissements d'enseignement supérieur, cluster, Direccte, ...)	Evaluer la capacité du CMQ à affiner et actualiser le diagnostic initial en organisant une capitalisation des données et ressources recueillies par ses membres et par les partenaires socio-économiques	- Diagnostic actualisé annuellement sur l'emploi, les compétences, la formation et les technologies impactant les secteurs de l'urbanisme et de la construction.
	Développer et diffuser des modules de formation complémentaires numériques-technologiques *(type BIM)*	Modules courts complémentaires aux diplômes et certifications Groupes de travail transversaux (ex : usage des drones dans le BTP) Ateliers sur plateaux techniques	Evaluer la capacité du CMQ à proposer des compléments de parcours (évolutions numériques-technologiques) améliorant l'employabilité des individus	- Nombre d'élèves, d'étudiants ou d'adultes en FC ayant bénéficié d'un parcours modulaire complémentaire réalisé par l'une des structures du campus - Nombre de parcours complémentaires proposés/mis en œuvre - Nombre de qualifications/certifications complémentaires délivrées *Fréquence annuelle*
	Former les enseignants et formateurs aux évolutions règlementaires, technologiques et numériques Développer l'échange de	Formations courtes sur des thématiques pointues Ateliers inter-établissements d'échange de pratiques Mise en réseau des plateformes technologiques	Evaluer la capacité du Campus à contribuer, (*en lien avec les corps d'inspection pour l'EN)*, à la professionnalisation des personnels pédagogiques.	- Nombre d'enseignants/formateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de professionnalisation organisée(s) en partenariat avec le Campus - Nombre d'actions de professionnalisation proposées/réalisées à destination des

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

	pratiques entre enseignants du secondaire et enseignants du supérieur	de la filière Organisation d'évènements pour les membres du campus (témoignage d'entreprises, conférences,...)		équipes pédagogiques
3 **Développer l'innovation pédagogique et la mixité des publics**	Développer la mixité des publics	Permettre la constitution de groupes de formation mixant les statuts (FI-FA-FC)	Evaluer la capacité du Campus à contribuer au développement des sessions mixtes	- Nombre de sessions mixtes organisées par les membres du CMQ
	Enrichir les parcours de formation en améliorant la connaissance de l'ensemble des métiers et qualifications de la filière urbanisme et construction.	Développer les projets pédagogiques inter-niveaux et inter-statuts	Mesurer le développement de projets partagés réunissant des élèves/étudiants/stagiaires du CMQ.	- Nombre d'élèves/étudiants ayant participé à un projet partagé avec au moins un autre établissement/structure du CMQ (ou d'un autre CMQ ?) - *Fréquence semestrielle*
		Développer la mutualisation de plateaux techniques performants entre les membres du campus	Mesurer la capacité du CMQ à optimiser et faire partager les ressources technologiques des membres	- Nombre d'actions de formation bénéficiant d'une mutualisation de plateaux techniques
4 **Développer les échanges internationaux**	Favoriser la mobilité internationale des jeunes et des formateurs Favoriser les échanges avec des établissements de formations étrangers	Développer un programme Erasmus / Erasmus + sur la thématique de la ville intelligente	Evaluer la portée des actions internationales mises en œuvre	- Nombre d'élèves/apprentis/stagiaires ayant bénéficié d'une action à l'international coorganisée par le CMQ - Nombre d'enseignants/formateurs ayant bénéficié d'une action à l'internationale - Nombre d'actions d'accueils de partenaires étrangers coorganisées par le CMQ

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

5 **Promouvoir le CMQ et concourir à son inscription sur le territoire**	Faire connaître le campus aux établissements de formation hors campus (collège, lycée général…)	Créer et diffuser des éléments de présentation du campus Effectuer des présentations en Conseils pédagogiques/CA	Evaluer la connaissance des objectifs et capacités d'action du CMQ auprès des équipes pédagogiques	Nombre de réunions d'information organisées à destination des établissements de formation hors campus – sur le territoire de la Métropole *Fréquence annuelle*
	Faire connaître le campus aux équipes pédagogiques des adhérents	Créer et diffuser des éléments de présentation du campus Effectuer des présentations en CP/CA	Evaluer la connaissance des objectifs et capacités d'action du CMQ auprès des équipes pédagogiques	- Nombre de présentations effectuées en conseil pédagogique/CA des établissements adhérents *Fréquence annuelle*
6 **Développer la vie sportive et culturelle au sein du campus**	Offrir aux élèves/étudiants/stagiaires un cadre d'étude favorisant les pratiques sportives et culturelles	Semaine d'intégration des nouveaux entrants Organisation d'évènements partagés entre les établissements Participation à des actions culturelles en lien avec les collectivités (Ville de Vaulx-en-Velin)	Evaluer la capacité du CMQ à impulser des actions communes entre établissements et collectivités	- Nombre d'évènements sportifs et culturels coorganisés entre les membres du CMQ

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_9-DE

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Urbanisme et construction : vers une ville intelligente Auvergne-Rhône-Alpes

académie Lyon
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

GIPAL Formation
VOS COMPÉTENCES POUR DEMAIN